

# Nos 3 villages

ITTRE, HAUT-ITTRE & VIRGINAL

Bulletin d'Informations Communales / Novembre 2019



n°168

sommaire



NETTOYAGE



PROPRETÉ



MOBILITÉ

## EDITO

### Nous devons réussir.

Vous êtes tous conscients des problèmes rencontrés cette année par les deux grosses entreprises au sein de notre commune. Un drame humain, un drame social et un drame économique pour la région et pas seulement pour Ittre.

Notre commune prend de plein fouet ces mauvaises nouvelles car les deux entreprises contribuaient ensemble aux finances locales pour les sommes approximatives suivantes.

	FORCE MOTRICE	REVENU CADASTRAL	PLAN MARSCHALL	TOTAL
NLMK	650.000	750.000	900.000	2.300.000
PAPETERIES	300.000	600.000	300.000	1.200.000
<b>TOTAL</b>	<b>950.000</b>	<b>1.350.000</b>	<b>1.200.000</b>	<b>3.500.000</b>

La Force motrice est une **taxe communale** imposée sur les moteurs.

Le revenu cadastral est une **taxe fédérale** sur les bâtiments et les machines.

Le Plan Marschall est un dédommagement de la Région wallonne aux communes dans le cas d'un nouvel investissement. Dès lors, les entreprises ne sont plus taxées tant en force motrice qu'en cadastre.

Le budget global de la commune est d'environ 10 millions d'euros.

Vous vous rendez compte de l'impact de la situation actuelle. Rien qu'avec les Papeteries nous perdons environ 1.200.000 €.

Lors des négociations avec NLMK et près du point de rupture nous avons proposé de maintenir la réduction de 300.000 € de la Force Motrice à NLMK (réduction accordée par la précédente législature) mais à la condition que cette somme serve à limiter les pertes salariales du personnel restant en place. Ce qui a été fait et apparaît clairement dans les protocoles d'accord (Syndicat-Patronat). Ces 300.000€ serviront donc directement au personnel et non pas comme cela a été le cas précédemment au budget total de NLMK.

Comme si cela ne suffisait pas, des obligations en augmentations importantes sur la gestion et les finances de nos communes nous sont imposées par l'Etat Fédéral et la Région wallonne (Police, Pompiers, Protection de la vie privée etc...).

Voilà la situation, elle est claire et ce n'est pas en se lamentant ou en facebookant négativement que l'on trouvera les solutions pour que notre commune passe ce cap difficile.

**Vous devez savoir qu'en taxant au taux maximum, nous n'arriverions même pas à compenser la perte des Papeteries.**

Cette option d'augmenter les taxes à outrance n'a pas été notre choix, nous avons décidé par contre de travailler sur 3 axes afin de trouver un juste équilibre.

Une part contributive de chacun qui doit représenter 1/3 de l'effort à consentir et qui se situe toujours, et de loin, en dessous des autres communes wallonnes.

Nous devons continuer à diminuer les dépenses et analyser les besoins en fonctionnement et en personnel pour préserver les nombreux services à nos citoyens.

Nous devons tout mettre en œuvre pour la recherche de subsides.

Des lueurs d'espoir apparaissent avec le maintien de l'activité de NLMK, une aide plus importante de la Fédération Wallonie-BXL pour la gestion de nos crèches, l'augmentation du Fonds des communes et la volonté du Gouvernement wallon de supprimer à terme la prise en charge de la Zone de Secours (pompiers- 300.000 €).

Et puis surtout nous devons donner de l'espoir pour l'avenir de notre commune et ne pas se recroqueviller dans notre coin. Au cours de ces derniers mois, nous avons planché sur des projets autour de l'incinérateur et de la valorisation touristique le long du canal et nous serons attentifs de l'évolution du site des Papeteries...

Depuis dix mois les membres du Collège avec l'appui de l'administration se penchent pour trouver une solution équilibrée. Il ne fuira pas ses responsabilités car c'est l'avenir et le maintien actuel de notre commune qui dépendront de nos efforts. Soyez certain de notre volonté d'assurer notre part du travail pour assurer l'avenir de notre commune et nous réussirons.

**> Pour le Collège,  
Le Bourgmestre, Christian Fayt**





## FÊTE DE LA NATURE ET SIGNATURE DE LA CHARTE DU PLAN COMMUNAL DE LA NATURE POUR LES ANNÉES 2019-2024

Ce samedi 5 octobre, le temps étant de la partie, une cinquantaine de participants ont suivi notre guide, Claire sur les chemins du Bois à la recherche des champignons.

Pendant ce temps, la presse fruits mobile PePiPom de Monsieur Lefèvre a fonctionné en continu.

Une distribution de poules dites de réforme par l'Echevine Lindsay Gorez a permis le sauvetage de ces poules de batterie et fait le bonheur des 25 foyers qui les ont adoptés.



Le temps d'un intermède pour que les participants et les mandataires communaux signent la charte Nature.

Un drink et une dégustation de toast aux champignons et lardons ou omelette cuisinés par notre Echevin Jacques Wautier qui pour l'occasion avait endossé son habit de chef Coq, ont clôturé de manière conviviale cette belle journée d'automne.



## 2019 : ANNÉE DU CORNOUILLER

Ce sont deux espèces indigènes en Wallonie, le cornouiller mâle et le cornouiller sanguin qui sont parfois difficiles à distinguer l'une de l'autre. Le cornouiller sanguin est cependant beaucoup plus fréquent que le mâle. Ce dernier se développe à l'état sauvage sur un sol calcaire pauvre. Au jardin, l'un et l'autre sont peu exigeants.

Le cornouiller mâle (Cornus mas L.) : Cet arbuste à feuilles caduques de 2 à 6 mètres de haut présente un atout particulier pour l'apiculteur puisque sa floraison précoce (mars-avril) est une source importante de pollen. Ses fruits rouges sont comestibles.

Le cornouiller sanguin (Cornus sanguinea L.) : D'une hauteur maximale de 5 mètres, cet arbrisseau à feuilles caduques voit ses rameaux devenir rouges au soleil. Ses fruits noirs regroupés en grappes ne sont pas comestibles.

En automne les deux cornouillers se parent d'une féerie de couleurs du rose au pourpre, et sont d'un grand intérêt esthétique.

2019 sera l'année du Cornouiller, arbre splendeur d'automne.



CONTOURNEMENT  
D'ITTRE RUE DU PRE  
DE L'AITE

DE 9H A 12H30

**SAMEDI 23 NOVEMBRE 2019**  
**DISTRIBUTION D'ARBRES**  
**ET DE PETITS FRUITIERS**

2019 ANNÉE DU  
CORNOUILLER

« L'ARBRE SPLENDEUR D'AUTOMNE »

Avec la présence des **Ruchers réunis**, des **guides composteurs** (initiation au compostage), des **Flocons** (initiation au débardage), du **marché d'échange de semences « Anciennes »**, des **Ambassadeurs de propreté**.

UNE ORGANISATION  
DE L'ECHEVINAT DE  
LA RURALITÉ ET DU  
PLAN COMMUNAL  
DE  
DEVELOPPEMENT  
DE LA NATURE

COMMUNE D'ITTRE  
Téléphone : 067 75 43 49  
0470 37 09 30

mj.arias@ittre.be

www.ittre.be

FRW   
Editeur Responsable Jacques Wautier, Echevin de la Ruralité, rue de la Planchette, 2  
1460 Ittre



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Les arbres « têtards » sont des saules, des charmes ou des frênes dont la forme a été modifiée au fil du temps en leur coupant régulièrement la tête. Ces vieux arbres font partie du paysage wallon depuis le XVIème siècle, mais depuis la seconde guerre mondiale, ils ont été massivement arrachés ou peu entretenus.



## PRESSE À FRUITS

Un franc succès pour la presse à fruit.



## ITTRE : POMPE A EAU A L'ENERGIE SOLAIRE

POMPE A ESSENCE	POMPE SOLAIRE
Coût Carburant Fossile ( 275 l d'essence ) : 412 euros /an	0 euros pour l'énergie solaire utilisée/403 euros pour l'achat de la pompe
EMISSION DE CO2 : pour 275 L d'essence = <b>657 Kg de CO2 /an</b>	EMISSION DE CO2 : <b>0 Kg de CO2</b>
Bruit, pollution	Silencieux, moteur électrique/Bien-être au travail

Il y a **262 communes wallonnes**, si toutes utilisaient une pompe solaire comme celle de Ittre, la **quantité de CO2 diminuerait de 172 tonnes de CO2 par an pour la Région Wallonne.**





## ENTRE RECETTES ET DÉPENSES : UN JUSTE ÉQUILIBRE

La vie en société ou la vie « commune » nécessite une contribution de tout le monde. Cette contribution sert à faire fonctionner les services qui nous sont tous utiles. Et c'est bien au niveau de la commune que l'on voit de la manière la plus proche l'utilisation de notre contribution.

La commune se charge notamment du fonctionnement et de l'entretien de nos écoles communales ; des garderies et accueil extra-scolaire, de la réparation et de l'entretien de nos routes communales (115 kms) et de la signalisation, de l'aide sociale aux plus démunis, de l'enlèvement des immondices, de soutenir la culture, les sports, le tourisme, les fêtes locales mais aussi d'assurer la sécurité grâce à la police et les pompiers. Sans oublier les services à la population via l'administration communale (documents administratifs, permis, ...)

Bien sûr, vous nous direz que c'est normal que la commune s'occupe de ces matières, mais c'est devenu tellement banal que l'on pense que cela se fait de manière naturelle et gratuitement. Or chacun contribue financièrement et c'est grâce à cette contribution que l'on reçoit ces services ; il faut parfois le rappeler.

A Ittre, nous avons eu la chance pendant des années que deux grosses entreprises contribuent largement aux finances communales par le biais de la fiscalité et ont ainsi permis de diminuer de manière significative la participation contributive des habitants pendant plus d'un demi-siècle. Avec la faillite de Virginal Papers et les problèmes de NLMK, la situation évolue et si nous avons pu tenir un an ou deux c'est grâce à une gestion rigoureuse et des efforts réalisés tant au niveau du personnel, du fonctionnement mais aussi par des augmentations de la part contributive de nos habitants, il ne faut pas l'oublier.

La gestion communale n'est pas facile à comprendre et dépend de plusieurs facteurs et acteurs. Nous allons essayer de vulgariser le mieux possible différents éléments de la gestion communale.

Le budget global de la commune tourne autour de 10.000.000 €

En 2018, les dépenses de la commune étaient de 1448 € par habitant tandis que les recettes s'élevaient à 1492 € par habitant. Nous étions 6858 habitants en 2018.

Pour plus de compréhension nous allons ventiler les recettes et dépenses sur base de 100 € et nous allons comparer avec les autres communes du Brabant wallon et de la Wallonie.

### Recettes par habitant, d'où proviennent 100 € à Ittre, dans les communes du Brabant wallon et de Wallonie ? Quelle est la part d'un Ittrien et des entreprises ?

	Ittre pour 100€	Contribuables ittrois	Provenant des entreprises	Brabant wallon	Wallonie
Prestations	5.8			6.8	7.7
Fonds	11.1			12.04	22.34
IPP	20.93	20.93		28.49	20.85
PR I	26.33	13.21	13.08	26.41	19.28
Autres impôts	22.46		22.46	11.04	11.93
Recette de transfert	12.05			12.04	15.66
Dividendes	1.25			3.23	2.24
		34.14	35.54		

Comme vous pouvez le voir immédiatement sur ce tableau, à Ittre trois rentrées importantes représentent environ 70 % des revenus. **Vous pouvez constater que les Ittrois contribuent directement pour 1/3 des recettes.**

I.P.P. = Impôt sur la personne physique qui est votre contribution « communale » sur les revenus. Vous pouvez le voir sur votre déclaration des contributions. Jusqu'à présent le taux à Ittre était de 6.5% et il passe à 7.9 %. Cela représentait pour Ittre en 2018 une somme de 2.153.598 €

Pr.I. = C'est le Prélèvement immobilier mieux connu sous le terme « cadastre ». Il s'agit d'une perception sur les habitations, terres, étangs, prairies... mais aussi sur les bâtiments industriels et les machines. Le taux est limité en Wallonie à 2600 (Ittre 2500) mais peut être augmenté par dérogation à 3.300. Cela représentait pour Ittre en 2018 la somme de 2.712.842 €.

Autres impôts : Ils proviennent des entreprises et essentiellement de la force motrice (950.000 €) et du plan Marschall (1.200.000 €).

Pour ces 3 rentrées, un total de recettes de 7.000.000 € dont 3.400.000 € proviennent des Ittrois (IPP + partie PRI) et le reste de nos entreprises et de la Région wallonne (Pr I + Force Motrice + Plan Marschall). Vous avez tous compris la situation si NLMK disparaît.

D'autres rentrées sont également perçues :

- Prestations : il s'agit essentiellement des revenus du service population (carte d'identité, passeports...) des locations de salles, des concessions des cimetières, des garderies, repas scolaires... Mais qui ont aussi un coût.
- Fonds : Il s'agit ici du fonds des communes versé par la Région wallonne (Fonds qui va augmenter d'un peu moins de 100.000€ avec l'augmentation de l'IPP).
- Transfert : Ce sont les points APE pour le personnel communal, les subsides pour les écoles....
- Dividendes : provenant des intercommunales mais qui se sont réduites fortement ces dernières années (dû à la privatisation et disparition de Dexia).

### Où se situe notre commune par rapport aux communes voisines ?

COMMUNES	IPP	PRI	Place «Le Vif»
Ittre	7.9	2500	42
Braine-le-Château	8	2000	32
Braine-l'Alleud	5.9	1730	5
Braine-le-Comte	8.8	2900	257
Nivelles	7	2200	22
Rebecq	8.5	2600	77
Tubize	8	2900	78

Le taux maximum de l'IPP est de 8.8 %

Le taux maximum pour le Prélèvement immobilier est de 2600 avec dérogation jusque 3300 pour les communes en grosses difficultés financières.

Place « Le Vif » : ce 5 septembre l'hebdomadaire Le Vif faisait une étude comparative de la taxation des différentes communes en Wallonie. Avec l'augmentation de l'IPP, Ittre reste dans les communes favorisées parmi les 262 communes de la Wallonie.

A la lecture de ces 2 tableaux, on peut tirer les conclusions suivantes :

**Nous restons dans les communes les moins taxées de Wallonie. Même si nous taxons, au maximum, nous ne comblerons jamais la perte due à la faillite de Virginal Papers. Les solutions sont donc à rechercher ailleurs.**

### Comment sont dépensés par habitant 100 € à Ittre en comparaison avec les autres communes du Brabant wallon et de Wallonie ?

	Ittre 100€	BW 100€	Wallonie 100€
Administration générale	20.09	22.29	24.01
Police-Justice	7.8	10.89	9.01
Incendie	3.32	3.65	4.24
Voirie	21.34	17.72	15.45
Enseignement	8.8	8.8	7.57
Culture-Sport	7.72	8.10	9.24
Cultes	0.7	0.7	0.9
Aide sociale-Santé	20.65	16.05	14.88
Salubrité publique Urbanisme	6.62	9.53	9.55
Autres dépenses	2.96	2.27	5.15

### Comment se répartissent ces dépenses ?

	Ittre	BW	Wallonie
Personnel	46.35	39.07	40.38
Fonctionnement	19.75	20.42	17.89
Dotation zone de Police	7.8	10.55	8.78
Dotation zone de secours	3.3	3.37	3.93
Dotation CPAS	10.88	10.46	9.85
Autres subsides	6.73	5.48	7.88
Dette	5.20	10.55	11.29

A la vue de ces deux tableaux, on constate que 3 secteurs à Ittre dépassent les autres communes : la voirie, l'aide sociale et le personnel.

Pour l'aide sociale, il y a lieu d'aller voir le second tableau qui est la dotation au CPAS légèrement au-dessus des moyennes brabançonnaises et wallonnes sans doute aussi vu le nombre de services octroyés et le maintien d'une cuisine de qualité. Le différentiel provient surtout des crèches et garderies qui sont reprises dans le même générique et gérées par la commune/CPAS alors que dans de nombreuses communes ces services sont externalisés et donc souvent plus cher pour le citoyen.

Pour la voirie, de nombreux travaux et services (fêtes locales, cimetières, nettoyage des bâtiments...) sont réalisés par le personnel et montent ainsi le budget mais il est indéniable de faire des efforts sur ce secteur.

Le personnel

	Ittre	BW	Wallonie
Nombre de personnel par 1000 habitants	11.3	9.7	9.8

Bien sûr le différentiel avec les autres communes est important par mille/habitants, mais il ne faut pas oublier que l'on soit une petite commune ou non, nous devons rendre les mêmes services et répondre aux mêmes missions légales. Il est donc normal que le rapport petite/grande commune soit en défaveur des petites communes surtout si l'on a pendant des années privilégié le service à la population. N'oublions pas que nous devons respecter également les obligations venant tant du fédéral que du régional et qui nous imposent du personnel supplémentaire (exemple très récent le respect du RGPD imposant à la commune et au CPAS l'engagement d'une personne DPO).

Nous avons privilégié depuis des décennies l'emploi local au lieu d'externaliser, comme dans beaucoup de communes, notamment la confection des repas, le nettoyage des écoles et bâtiments, le service des garderies et extra-scolaire pour tous les enfants tant du réseau Libre que du Communal, l'aide aux associations etc... Ce sont des choix qui permettent à nos habitants d'avoir du travail près de chez eux, aux personnes d'obtenir des repas de qualité et aux associations de recevoir une aide substantielle de la commune.

Nous avons toujours voulu maintenir nos services à un prix très bas par rapport aux autres communes.

Pour notre part, il y a lieu de faire prendre conscience au personnel de la situation actuelle, de les entraîner vers le haut et d'améliorer encore la qualité des services. C'est pourquoi, la Directrice générale et le Bourgmestre ont reçu au cours de ces derniers mois individuellement une grande partie du personnel et des échanges réciproques ont eu lieu permettant de dégager des pistes d'amélioration.

Il faut poursuivre nos efforts avec des agents performants, motiver le personnel et, si des agents ne répondent pas à ces critères, nous devons prendre des mesures qui s'imposent pour ce faire.

**Comme vous le voyez, nous sommes depuis le début de la législature conscients des efforts à fournir, nous savons que les mesures prises et à prendre seront impopulaires et c'est normal, mais ce seront les seuls moyens pour tenir notre commune à flot.**

**Si nous ne prenons pas ces mesures immédiatement, nous courrons à la catastrophe et dans quelques années nous serons dans l'obligation de fusionner avec une autre commune, ce sera le choix qui nous restera.**

Mais ne soyons pas pessimistes et ne faisons pas l'erreur de tomber dans l'austérité pure et dure, des espoirs existent au niveau financier avec des dépenses moins importantes pour la gestion des crèches, des rentrées substantielles du Fonds des communes suite à l'augmentation de l'IPP, la décision du Gouvernement wallon de faire passer le financement de la Zone de secours des communes vers la Province (300.000 €), la recherche systématique de subsides qui va nous permettre de continuer à faire avancer notre commune.

On peut chacun faire des efforts financiers, on doit limiter les dépenses, mais on doit surtout aller rechercher des recettes supplémentaires via les subsides, mettre en valeur nos atouts avec des projets porteurs et innovateurs. C'est en route depuis la mise en place du nouveau gouvernement wallon sans oublier l'avenir du site des papeteries.

Soyez certain que le Collège met tout en œuvre au cours de cette législature pour répondre aux différents défis qui nous attendent, ce ne sera pas facile mais soyez certains que nous avons une seule préoccupation, c'est le bien-être de notre commune et de ses habitants.





## ASPHALTAGE



## SE PRÉPARER AU MIEUX POUR LES MOIS À VENIR

La sécurisation du réseau routier par un service d'hiver de qualité est une des missions saisonnières de notre service travaux

Mission délicate s'il en est notamment du fait du caractère imprévisible des phénomènes météorologiques

Si, pour la majorité des citoyens, la période hivernale ne dure que quelques mois, pour le service travaux, elle implique une réelle préparation, notamment par la conclusion de marché de fondants (sel), par l'achat et l'entretien de matériel (tracteur, lame de déneigement, saleuse, ...), par l'élaboration d'un plan d'intervention de garde, d'épandage et de déneigement.

Quelques explications :

**Dégagement :** pour faire fondre 1cm de neige mouillée à -2°, il faudra épandre plus de 100gr de sel par mètre carré. Ceci explique clairement que l'élément essentiel d'un service hivernal de qualité, face à une couche neigeuse est le dégagement mécanique (chasse neige).

**Épandage :** l'usage du chlorure reste, dans nos régions, le moyen le plus efficace pour limiter les risques de verglas et accélérer la fonte des neiges. Ayant un meilleur rapport qualité prix, on utilise de préférence le chlorure de sodium. Il présente cependant une limite essentielle : il n'agit que jusqu'à une température d'environ -7°. Au-delà il convient de choisir un autre chlorure tel que le chlorure de calcium. D'un prix sensiblement plus élevé, sa limite se situe entre -15° et -20°.

Le sel, générant un phénomène d'osmose, agira par la présence d'eau, soit celle se trouvant à l'état liquide sur la chaussée, soit lorsque l'humidité relative de l'air se situe à minimum 75%. Dans les autres cas, le sel en grain n'agira pas. Précisons que le trafic a également des conséquences en effet il favorise l'action du fondant, entraînant la formation de neige fondante.

La quantité de sel est en général de 15 à 20gr par mètre carré. Cette quantité est variable. Elle est de 10gr après le passage des lames, mais de 30gr en épandage préventif.

Lors d'une sortie hivernale, 2 tracteurs équipés d'une saleuse de 1 t et une saleuse de 3 t montée sur un camion parcourent les quelques 115 km de voiries communales. Nous épandons durant une intervention normale une moyenne de 9t de sel. La durée d'épandage varie en fonction des conditions mais est généralement de 4h. Il n'est donc pas toujours possible de répondre immédiatement à toutes les demandes.

A savoir :

Lorsque vous déneigez votre trottoir, la neige est à jeter dans le filet d'eau et pas sur la route

Le passage des machines nécessite une largeur de 3,5m minimum. Pensez-y ....



## CIMETIÈRE NATURE

Laissons la nature reprendre ses droits. ....

Depuis juin 2019, les communes sont obligées d'entretenir tous leurs espaces, cimetières y compris, sans utiliser de pesticides. Le service travaux a transformé cette obligation en opportunité.

En végétalisant les allées, en aménageant des parterres de plantes vivaces et de couvre-sols, nous invitons la nature dans ces lieux de recueillement tout en facilitant leur gestion.



## ANIMATION SÉCURITÉ ROUTIÈRE POUR LA CLASSE DE 6<sup>ÈME</sup> PRIMAIRE

La prévention et la sécurité routière pour nos plus jeunes est une de nos priorités.

Dans ce cadre nos élèves de 6ème primaire de l'école communale de Virginal se sont rendus à la Zone de Police de Tubize en vue d'une animation sur les règles de base du code de la route.

Après une partie théorique, une mise en pratique a été proposée aux élèves avec des vélos et des Go-karts sur une piste aménagée. Le tout sous la surveillance et les conseils des policiers.



## AVALOIRS

Non cet avaloir n'est pas bouché, seulement recouvert de feuilles.



## UNE ÉQUIPE « DE SERVICE »

Notre équipe de nettoyage, composée de 10 personnes, assure la mission de propreté et d'hygiène des locaux de la commune. (ex : les classes, les salles, les bureaux, les réfectoires ...)

Ce personnel efficace, discret et courageux est souvent occupé en horaires décalés.

Ce métier demande d'être en bonne santé et en excellente condition physique.

Nous aimons tous vivre et travailler dans un environnement propre et pour cela, nous employons souvent du personnel d'entretien. Leur travail en coulisses n'est pas évident. Pourtant, nous ne l'apprécions pas toujours à sa juste valeur. Il faut beaucoup de motivation et d'efforts pour ranger et nettoyer encore et toujours les mêmes espaces.



## PARTICIPEZ À L'EMBELLISSEMENT DE VOTRE COMMUNE

Pour augmenter nos chances de voir installer un éclairage qui mettra en valeur un coin de notre commune, participez à l'appel de RECUPEL en signalant les trésors cachés à illuminer : un élément de décor d'une façade originale, une chapelle, ... quelque chose qui fasse sourire les passants.

Renseignez cet endroit insolite qui mérite de sortir de l'ombre via [jeparticipe@recupel-tresorscaches.be](mailto:jeparticipe@recupel-tresorscaches.be)

Merci à tous pour votre contribution !





### LA RCA SPORT'ITTRE VOUS INFORME

La saison sportive à Ittre est bien en marche ! Bon nombre d'activités sont proposées et le site internet de la Régie a été mis à jour.

De nouveaux clubs ont rejoint nos installations de Virginal mais également celles du football à Ittre.

Le 22 septembre dernier avait lieu la course relais Panathlon en faveur de la promotion du Fair-play dans le sport.

La RCA a naturellement décidé de participer à cet événement et c'est 15 sportifs de notre Commune qui ont décidé de rouler en vélo jusqu'à Uccle pour aller remettre le témoin du Fair-Play (témoin reçu de la Commune de Rebecq que nous remercions). Merci aux clubs de l'entité qui ont répondu présents !

Nous avons également eu la chance d'accueillir le départ de la randonnée de Samme de l'ASF Virginal au départ du centre sportif le 04 octobre 2019.

Toute l'équipe de la RCA Sport'Ittre est à votre disposition si vous désirez rejoindre nos installations.

Infos : rcasportittre@ittre.be – téléphone : 067/79.10.34 – Facebook @rcasportittre – site www.sport-ittre.be



### LES 75 ANS DE LA LIBÉRATION



### MARCHE PARRAINÉE

5 km à pied pour les M3 ... Ça use, ça use... Défi relevé!!!

Ce vendredi 4 octobre 2019, tous les élèves de l'école communale d'Ittre «Les Longs Prés», petits et grands, ont enfilé leurs baskets pour parcourir des kilomètres à pied : de 1 à 10 km en fonction de l'âge de l'enfant.

Notre école organisait sa marche parrainée « Je marche pour ma culture ».

Tous ces kilomètres marchés pour vivre des aventures culturelles... Enrichissantes et passionnantes.

Merci à tous pour l'effort, votre aide et vos parrainages !



### LES LONGS PRÉS VISITENT ENGHEN

Dans le cadre des activités d'éveil, les élèves de P2 se sont rendus à Enghien.

Ils ont d'abord fait un petit tour de la ville pour admirer les maisons datant du 16ème siècle ainsi que l'église St Nicolas.

Ils ont ensuite fait un jeu de piste les menant aux travers des magnifiques allées du parc.

Une très chouette matinée qui leur aura permis de comprendre les différences entre une ville et un village !



### LE FLEURISSEMENT PARTICIPATIF OU PERMIS DE VÉGÉTALISER

Le service Travaux se doit de maintenir en ordre un certain nombre de kilomètres de rues, de chemins, d'allées, de sentiers.

Le caractère rural de nos villages, le sentiment de propreté, demande cependant l'implication de chaque citoyen.

Pour mémoire, le Règlement de police mentionne que les trottoirs, accotements et filets d'eau doivent être entretenus et maintenus en état de propreté. Ces obligations comprennent, entre autres, l'enlèvement des mauvaises herbes ainsi que l'entretien des haies et arbustes.

En s'appuyant sur la participation des habitants, des quartiers, des écoles, des associations, des commerçants, le permis de végétaliser constituera un visa, délivré par la commune, qui vaudra autorisation d'occuper le domaine public à titre gratuit, pour mener une action de végétalisation. Il sera valable 3 ans, renouvelable tacitement.

Le permis de végétaliser a pour principe de permettre au citoyen, qui en fait la demande, et, sous certaines conditions, de mettre en place un dispositif végétal sur le domaine public.

Ce dispositif peut prendre différentes formes :

- Murs végétalisés ;

- Jardinières mobiles ;
- Parterres de pleine terre ;
- Plantations en pied d'arbre ;
- Plantations en façade ;
- Keyholes (jardin circulaire surélevé dont le centre est composé d'une colonne de compostage) ;
- Tout autre dispositif issu de l'imagination du citoyen.

#### Quels sont les objectifs ?

- Favoriser la nature et la biodiversité ;
- Participer à la vie de la commune ;
- Créer du lien social, favoriser les échanges avec les autres et notamment les voisins ;
- Participer à l'embellissement et à l'amélioration du cadre de vie ;
- Créer des cheminements agréables et ainsi favoriser les déplacements doux ;
- Réinvestir l'espace public (l'espace public appartient à chacun, c'est l'affaire de tous).

Le permis de végétaliser consiste en une autorisation d'occupation temporaire d'une partie du domaine public accordée par la commune d'Ittre à toute personne qui s'engage à assurer la réalisation et l'entretien, sur l'espace public, d'un dispositif de végétalisation selon sa créativité.

Tout en respectant une série de mesures :

- Jardiner dans le respect de l'environnement, sans particules, ni engrais chimiques ;
- Choisir des végétaux adaptés à l'environnement, privilégier les plantes indigènes et mellifères ;
- Entretien le dispositif et en garantir la propreté ;
- Ne pas entraver ni rendre la circulation dangereuse ;
- Ne pas planter d'espèces hallucinogènes, urticantes, piquantes et/ou invasives.

Un premier permis de végétaliser vient d'être signé entre le club Interyacht et le collège communal

Chacun de vous peut se renseigner auprès de l'échevin de la ruralité Jacques Wautier 0470/37 09 30





## LA SEMAINE DE LA MOBILITÉ 2019 À ITTRE

Cette année, nous avons commencé la semaine européenne de la mobilité par la pose de 15 bâches dans la commune. Vous avez pu lire sur vos différents trajets des phrases comme « Respecte la vitesse, cap ou pas cap ? » ou « Ralentis, c'est près de mon école ici !!! » ou aussi « Plus vite ! il reste quelques chats dans le quartier ! » ...

Du moins si vous respectiez les limitations de vitesse bien sûr !

Ensuite, le service mobilité était dans un stand à Haut Ittre dans le cadre d'une organisation d'Haut Ittre en transition, pour montrer à la population les différentes actions menées et en cours. Ainsi que la mise à l'essai des 5 vélos électriques de la commune.

Pour terminer, avec les 6<sup>ème</sup> primaires des écoles communales d'Ittre et de Virginal, nous avons fait une balade de près de 20 km.

Dans la foulée, le conseil consultatif de la mobilité a été avalisé par le conseil communal, une aide considérable pour nous.

Nous restons à votre disposition pour soucis ou suggestions sur la mobilité à Ittre.

Service mobilité : 067/79.43.37



## LA PROPRETE DE NOTRE COMMUNE... L'AFFAIRE DE TOUS !!

Votre commune plus propre, ça vous parle ???

Avec l'aide des « ambassadeurs propreté i3 », la commune va très prochainement mettre en place un « Plan Propreté Communal ». Ensuite, avec l'aide de BeWapp, nous essayerons d'obtenir le Label « commune plus propre ». Des actions de quartier, ont (et auront encore) lieu dans une série de rues de notre entité.



L'affaire de tous !!!

Bien sûr, nous avons besoin de VOUS pour y arriver...

Le premier pas, c'est faire en sorte que vos déchets ne se retrouvent pas dans la rue, mais dans la poubelle... Le deuxième, est de sensibiliser les gens autour de vous... Et le troisième, est de donner un coup de main en devenant ambassadeur de propreté de la commune... Vous ne serez pas seul...

Un groupe de ceux-ci sont déjà très actifs, plus on est plus on s'amuse...

Alors rejoignez-nous !!!! Prochaine action, « mon quartier en poche », le 10/11/2019 de 10h30 à 12h.

Faisons ensemble un geste pour une commune plus propre !!!

**Pour tout renseignement :** M-J Arias 067/79.43.49.

Page fb : Les ambassadeurs de la propreté i3.

Bewapp : [www.walloniepluspropre.be/ambassadeurs](http://www.walloniepluspropre.be/ambassadeurs)



## LE POINT CONTACT SUREM-BALLAGE

Les consommateurs sont parfois embêtés par certains emballages trop volumineux ou superflus présents sur le marché.

Depuis peu, Fost Plus propose de faire part de leurs idées via **Le Point de Contact Suremballage**.

Les emballages ont une fonction importante. Ils protègent les produits pendant le stockage et le transport, tout en prolongeant et en améliorant la conservation des aliments, par exemple.

L'ambition de Fost Plus est de collecter et recycler tous les emballages ménagers une fois qu'ils ont rempli leur fonction. Les producteurs font déjà de très gros efforts pour réduire et recycler les emballages. Cependant, il y a encore place à l'amélioration. Fost Plus les aide dans ce domaine.

**Le Point de Contact Suremballage** offre aux consommateurs la possibilité de faire entendre leur voix. Les consommateurs peuvent y signaler les emballages qu'ils estiment trop volumineux ou superflus.. Ils donnent alors une description du produit et de l'emballage en question, avec une brève explication indiquant pourquoi ils pensent que l'emballage pourrait être plus petit, plus ingénieux ou plus durable.

Le Point de Contact s'adresse ensuite aux producteurs pour générer une réaction et transmet la réponse au consommateur.

Plus d'informations sur [www.suremballage.be](http://www.suremballage.be).



## COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ (CCATM)

Nous avons le plaisir de vous informer que le Conseil communal a procédé à la désignation des nouveaux membres de la CCATM et à l'adoption de son nouveau règlement d'ordre intérieur (ROI). Nous ne manquerons pas de vous informer de l'installation de celle-ci dès réception de l'approbation par le ministre de notre nouvelle CCATM et de son ROI.

Nous remercions d'ores et déjà l'équipe qui avait été désignée en 2013 pour le travail de qualité accompli au fil des ans.



## PERMANENCES DU SERVICE URBANISME

Le service urbanisme vous accueille en ses bureaux :

- le mardi, mercredi et le vendredi de 9 à 12h ;
- le 2<sup>ème</sup> mercredi du mois de 16 à 19h ;
- les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedis du mois de 9 à 11h ;
- le jeudi matin sur rendez-vous pour la présentation des demandes de permis d'urbanisme, unique et permis d'urbanisme de constructions groupées ;

Des permanences téléphoniques sont assurées du lundi au vendredi de 9h à 12h ainsi que le 2<sup>ème</sup> mercredi soir du mois et les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedis du mois. »





## L'HIVER APPROCHE

### « LE FONDS SOCIAL CHAUFFAGE » PEUT VOUS AIDER À PAYER VOTRE FACTURE

Le fonds Social Chauffage offre un soutien financier sous forme d'allocation de chauffage à toutes les personnes qui rencontrent des difficultés à payer leurs factures de chauffage et dont les revenus sont limités. Voici les conditions auxquelles vous devez satisfaire pour prétendre vous aussi à cette allocation de chauffage.

#### Vous vous chauffez avec un des types de combustible suivants :

- Gazoil de chauffage
- Pétrole lampant
- Gaz propane en vrac.

#### Qui peut bénéficier de cette allocation chauffage :

- Les personnes ayant des revenus limités.
- Les personnes ayant droit à une intervention majorée d'assurance maladie invalidité.
- Les personnes endettées.

Toutefois, le montant annuel brut imposable des revenus du ménage doit être inférieur à 19.105,58 € majorés de 3.536,95 € par personne à charge.

Si vous répondez aux critères ci-dessus, vous pouvez prétendre à une allocation chauffage qui peut atteindre 210 € maximum par an.

#### Où et quand introduite votre demande ?

Auprès du C.P.A.S. d'Iltre, dans les 60 jours calendrier suivant la livraison du combustible.

#### Quels documents devez-vous communiquer ?

- Une copie de la carte d'identité du demandeur
- La facture ou le bon de livraison du combustible
- L'avertissement extrait de rôle le plus récent en matière d'impôts des personnes physiques.

Vous êtes dans les conditions pour bénéficier de l'allocation de chauffage ;

Vous avez des questions ;

Vous ne savez pas si vous êtes dans les conditions ;

Nous vous invitons à vous rendre aux permanences du CPAS (mardi et jeudi de 9h00 à 11h30) ou à appeler le C.P.A.S. au 067/64.71.67.



## NOS PETITS AU SPECTACLE

### UNE COLLABORATION ENTRE LE C.P.A.S., LES MILIEUX D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE ET LES CLASSES D'ACCUEIL DES DEUX ÉCOLES DE VIRGINAL



Ce vendredi 20 septembre 2019, les crèches de notre commune ont invité les enfants des classes d'accueil des deux écoles de Virginal à les rejoindre à la salle polyvalente afin de participer au spectacle « On y va ! ».

Ce spectacle rentre dans le cadre du programme « Art à la crèche » pour les milieux d'accueil de la petite enfance et se concrétise par la possibilité d'accueillir une représentation théâtrale en milieu d'accueil.

Le spectacle « On y va ! » est un spectacle à destination des tout jeunes enfants.

« Deux comédiennes froissent, chiffonnent, plient, déplient, défroissent, arrachent, découpent, trouent, différentes sortes de papier. Autant de petites histoires qui se créent, se racontent, et disparaissent dans le froisser, chiffonner, déplier, défroisser, arracher, dé-

couper, trouer... Un spectacle où le papier prend forme et se transforme au gré des histoires, ou est-ce les histoires qui naissent du papier ? »

Cet évènement fut une occasion de créer des liens et de partager un moment formidable entre les enfants des crèches et ceux des classes d'accueil des écoles de Virginal.

Ce moment fut magique et nous espérons pouvoir continuer à bénéficier du soutien de l'ONE pour poursuivre ce type d'organisation, en alternance dans nos villages d'Iltre et de Virginal.

Merci aux directions des crèches et des écoles ainsi qu'aux puéricultrices et au personnel enseignant pour votre investissement dans la réalisation de cette magnifique organisation.



## EXPRESSION POLITIQUE IC

### AUGMENTATION DE L'IPP À ITTRE: UN CHOIX PRÉCIPITÉ, UNE SOLUTION DE FACILITÉ

La majorité EPI-MR propose une augmentation des centimes additionnels de l'impôt sur les personnes physiques de 6,5 % à 7,9 %.

Cette augmentation représente un prélèvement supplémentaire sur le revenu du travail des ittrois de 504.000 euros. Le groupe IC n'est bien évidemment pas d'accord.

1. La restructuration de NLMK n'a, pour le moment, pas ou peu d'impact sur les taxes perçue par la commune. La décision d'augmenter les impôts n'est pas justifiée en l'état actuel des choses.
2. Nous n'avons aucune garantie de la manière dont ces 504 000 € vont être dépensés vu que le budget ne sera présenté qu'en décembre.
3. Pourquoi maintenant alors ? Dans 5 ans les électeurs auront oublié !
4. Comment dépenser AUTREMENT ? La nouvelle majorité n'a entamé aucune réflexion en profondeur à ce propos.

On connaît une partie des solutions qui permettraient d'éviter cette augmentation d'IPP de plus de 20% :

- Exigence d'un budget-vérité : définir des sommes minimales pour le fonctionnement des services et de travailler via des modifications budgétaires plus nombreuses sur base de la justification des dépenses supplémentaires.

- La sous-traitance de différents services plutôt que le remplacement du personnel sortant : un salaire est une dépense toujours due tandis que la sous-traitance permet d'engager la dépense uniquement si elle est indispensable.
- L'assainissement des dépenses des structures de crèches dont le déficit est de 230 000 €/an.
- Augmenter les synergies entre commune et CPAS. Par ex. : un service « Travaux » commun au CPAS et à la commune.
- Contribution adaptée des utilisateurs des services communaux pour tendre vers le coût NET.

Le groupe IC trouve que cette précipitation dans l'augmentation de l'IPP est une solution de facilité, une solution qui manque d'analyse, de créativité et d'innovation.

Il semble plus facile pour le Collège d'aller chercher de l'argent dans la poche des citoyens que travailler en profondeur sur les dépenses de la commune et de commencer par réduire ses propres dépenses en guise d'exemple.

> Pour Iltre Citoyen,  
Hélène de Schoutheete,  
Ferdinand Jolly



## EXPRESSION POLITIQUE PACTE

### QUI AIME LES TAXES?

#### Personne !

Mais il en faut. Pour nos enfants à l'école, pour nos routes, nos poubelles...

Faut-il les augmenter à Iltre?

Vraisemblablement! Malheureusement!

Car NLMK va mal et les papeteries de Virginal n'existent plus. Donc, il y aura moins d'argent dorénavant dans les caisses communales.

Que faire?

Dans ce petit tram: que vous dit le compte rendu du dernier conseil communal?

Que la majorité vient de décider d'augmenter l'impôt des ittrois.

Vous pourrez également y lire en détail la position de Pacte par rapport à cette décision et d'autres.

En deux mots: **injuste et sans perspective.**

Comment taxer?

Pour Pacte, il faut que cela soit juste socialement et que l'argent soit bien utilisé.

C'est à dire que ceux qui ont le plus de moyens paient davantage que ceux qui sont dans les difficultés financières.

La solution votée par la majorité ne répond pas à cette priorité.

Nous pensons donc que plus de réflexion et de créativité sont indispensables pour apporter la meilleure réponse.

Reste la question essentielle : à quoi dépenser cet argent ?

PACTE estime que les actions envers le climat et la transition écologique et sociale sont abordées avec beaucoup trop de timidité ( voir le Plan Stratégique Transversal que vous pouvez consulter sur le site de la commune).

La majorité veut uniquement thésauriser.

Nous pensons qu'il faut aussi **oser investir.**

Il faut investir dans le développement durable.

Un bon investissement fera non seulement du bien à notre bonne vieille terre qui en a un besoin urgent, mais aussi aux caisses communales également bientôt dans le rouge.

Un bon investissement contribuera à diminuer nos dépenses et augmenter nos recettes.

Depuis la minorité, Pacte réclame donc **de l'imagination et de l'audace.**

**La solution aux problèmes locaux et mondiaux passe par là.**

C'est notre conviction.

> Pol Perniaux,  
Luc Schoukens  
Conseillers communaux,  
pour Pacte



## NOCES D'OR

### 65 ANS DE MARIAGE



Mr et Mme Cornelis-Laurent



Mr et Mme De Doncker-Evenepoel



Mr et Mme Duveillez-Dechief

### 50 ANS DE MARIAGE



Mr et Mme Martin-Jonet



Mr et Mme Demey-Nicaise



Mr et Mme Mahieu-Draguet



## LA COMMUNE RECRUTE

La commune d'Ittre recrute un coordinateur/coordinatrice au tourisme. Détail de la fonction et conditions sur le site [www.ittre.be](http://www.ittre.be)



## LE COLLÈGE COMMUNAL D'ITTRE



**Christian FAYT** BOURGMESTRE

0473/78 32 68 - [c.fayt@ittre.be](mailto:c.fayt@ittre.be)

**Pascal HENRY** 1<sup>ER</sup> ÉCHEVIN

0495/52 36 15 - [p.henry@ittre.be](mailto:p.henry@ittre.be)

**Fabienne MOLLAERT** 2<sup>ÈME</sup> ÉCHEVINE

0474/23 12 64 - [f.mollaert@ittre.be](mailto:f.mollaert@ittre.be)

**Lindsay GOREZ** 3<sup>ÈME</sup> ÉCHEVINE

0496/34 50 63 - [l.gorez@ittre.be](mailto:l.gorez@ittre.be)

**Jacques WAUTIER** 4<sup>ÈME</sup> ÉCHEVIN

0470/37 09 30 - [j.wautier@ittre.be](mailto:j.wautier@ittre.be)

**Françoise PEETERBROECK** Présidente du CPAS

0476/98 20 61 - [f.peeterbroeck@ittre.be](mailto:f.peeterbroeck@ittre.be)

**Carole SPAUTE**

Directrice générale



## FÉLICITATIONS



Le Collège Communal félicite Madame Carole Spaute pour sa nomination définitive en tant que Directrice générale de la Commune d'Ittre.



## ETAT CIVIL

Suite à l'entrée de la loi européenne sur la protection de la vie privée et du règlement général sur la protection des données (RGPD), les listes des naissances et des mariages ne pourront plus paraître dans le bulletin communal sans le consentement préalable et explicite des personnes concernées.

Sachant que la population apprécie être informée de ces heureux événements, il sera dorénavant demandé aux parents des nouveaux-nés ou aux futurs époux de marquer leur accord pour la publication de l'information relative à la naissance ou au mariage.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter au 067/79.43.25 ou via [population@ittre.be](mailto:population@ittre.be).



## MARIAGES

**VAN LANDUYT ALEXIS ET DEVREESE NOÉMIE :**  
le 24/08/2019

**DE BRUYN OLIVIER ET MEUNIER JUSTINE :**  
le 07/09/2019

**SOEBERT LOÏC ET KURAL MARTA :**  
le 12/10/2019



## DÉCÈS

**VEREYCKEN JEANNE :** (05/04/1925 – 02/09/2019)

**ESCOYEZ MARIE :** (16/07/1930 – 04/09/2019)

**VAN CUTSEM CLAIRETTE :** (13/05/1938 – 05/09/2019)

**JACQUEMART MARTHE :** (14/02/1920 – 06/09/2019)

**DEHENEFFE GENEVIÈVE :** (29/04/1925 – 10/09/2019)

**TILMAN CLAUDE :** (16/11/1945 – 11/09/2019)

**RAMPENBERG WILLY :** (27/01/1943 – 14/09/2019)

**GOETHALS ALMA :** (13/03/1933 – 17/09/2019)

**KAZIS SPYRIDON :** (19/05/1930 – 20/09/2019)

**CUVELIER JEAN :** (13/08/1935 – 21/09/2019)

**PAEPEN ALAIN :** (03/10/1956 – 23/09/2019)

**PILETTTE ROBERT :** (30/05/1929 – 23/09/2019)

**KEULEN LOUIS :** (23/02/1921 – 30/09/2019)

**STRAGIER GEORGES :** (21/11/1933 – 02/10/2019)

**CLOQUET ANDRÉ :** (07/04/1940 – 03/10/2019)

**VANDEN EYNDE ANNE :** (10/10/1933 – 07/10/2019)

**VAN VLAENDEREN GERMAINE :** (22/02/1929 – 07/10/2019)

**JOOSTEN JEAN :** (20/08/1937 – 09/10/2019)

**CARPENTIER MARCELLE :** (18/07/1932 – 16/10/2019)

**GENTY JULES :** (13/12/1928 – 18/10/2019)

## Bulletin d'Informations Communales

Editeur responsable : **Le Collège communal**

Coordinateur communal : **Frédérique Joris**

Graphisme et mise en page :  
**Nancy Dutoit - Inform'Action asbl**

Impression : **Rossel**

### Prochain Conseil communal :

**MARDI 19 NOVEMBRE 2019 À 19H**  
**GRAND PLACE, 2 - ITTRE**